

L'an deux mil dix-huit et le douze octobre à vingt heures trente le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur VERRON Frédéric.

Présents : Mesdames LEGAUT, HOTTE, GIROD, MARTHOUD.

Messieurs TASSAN-ZANIN, VERRON, PERRAUD, CROZY, SARETTA, BERTRAND, GARCIA.

Excusés : Madame COSTA qui a donné pouvoir à Madame MARTHOUD, Monsieur PRAZVAZ

Secrétaire de séance : Monsieur CROZY Patrick

I. Délibérations

1. Poste d'adjoint et élection :

Le Maire et les adjoints proposent, après réflexion depuis la démission de Madame COUROUAU, de pourvoir à son remplacement en procédant à l'élection d'un 4^{ième} adjoint devenu nécessaire.

Le scrutin est aussitôt organisé, à bulletins secrets, et aboutit à l'élection de Madame Coralie LEGAUT, qui devient donc 4^{ième} adjoint.

2. Subvention ADMR :

Cette association bénéficie d'une subvention forfaitaire auprès de la Communauté de communes de Yenne. Ses besoins ayant augmentés, il manquait une somme de 6000 € à répartir entre les 13 communes au prorata du nombre d'habitants : pour notre commune, la participation atteint une somme de 681 € pour laquelle le conseil municipal émet un avis favorable à 1 voix contre, 2 absentions et 9 pour.

3. Mise à disposition d'un local

L'association communale de chasse « les petits chasseurs de Saint Jean de Chevelu » a accepté la proposition qui lui a été faite de louer la maison dite de « Reine-Marie » sise lieu-dit les 4 chemins, inoccupée depuis de nombreux mois, moyennant une convention de mise à disposition temporaire, révocable, et comprenant son obligation de souscrire les abonnements incombant à tout locataire : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention dans les conditions proposées ; et pour strict usage conforme à l'objet social de cette association (réunion de ses membres et stockage de petit matériel).

4. Indemnités de Conseil du Receveur du Trésor Public :

Cette demande au demeurant habituelle ne fait pas l'unanimité....il est décidé de reporter l'examen de cette demande à une prochaine séance.

5. Subvention exceptionnelle au Foyer rural du Pays Yennois

Le Conseil Municipal vote favorablement pour verser la somme demandée, d'un montant de 400 € ; correspondant à la participation de notre commune aux animations en commémoration du centenaire de la paix signée en 1918 (location et projection du film « les croix de bois » le 10 novembre à 20 heures en salle polyvalente de Yenne).

.....

II. Questions diverses

1. Communication sur la commémoration de l'Armistice

Le dimanche 11 novembre aura lieu une animation par les enseignants et les élèves à l'école de notre commune, dans le prolongement de la cérémonie de 9h30 au monument aux morts.

2. Le point est fait sur l'avancement favorable des travaux ;

Du parking de la Mairie-salle des fêtes, de la sécurisation de la route de Saint Paul au lieu-dit des 4 chemins, et de la réfection du clocher de l'Eglise.

3. Révision du PLU

Le Maire rappelle également l'évolution de cette procédure avec une réunion publique fixée au 16 octobre prochain, puis une prochaine réunion de travail le 8 novembre.

4. Subventions pour les classes de découvertes

Un accord de principe est donné sur les demandes formulées par les enseignants ayant des projets de séjour, avec une participation identique pour chaque élève, le vote proprement dit se fera au moment du budget prévisionnel au printemps prochain.

5. Numérotation des rues et adressages

Le point est fait sur l'avancement de ce projet qui vient de faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

6. Situation du commerce du BAR-TABAC

Des devis sont en cours pour la mise aux normes de l'électricité qui incombe à la commune ; et une démarche de demande de travaux a été déposée pour la fermeture de la terrasse qui devrait être accueillante dans la perspective de la prochaine réouverture de ce commerce.

7. Remerciements

- a) Madame Alexandra VIGNE vient de notifier sa démission du Conseil Municipal pour raisons personnelles : elle est remerciée pour les travaux et réflexions auxquels elle a participé.
- b) Madame Catherine MARTHOUD est remerciée par son intervention dans la conception et la pose de rideaux à l'école et à la salle des fêtes.

La séance est levée à 22 heures.

Prochaines réunions du Conseil Municipal ; les vendredis 16/11, 21/12, toujours à 20h30.